

REUNION BE VISIO MARDI 18 JANVIER 2022

Membres Présent(s)	DE JAEGERE Laurence, DESMET Joëlle, DUPONT Anne-Charlotte, GEFFROY Christine, GOSSE Cédric, LEGRAND Christophe, MENTRE Loic, SERRANO Didier
Invité(s) à titre consultatif	FRITSCH Guillaume, Benjamin MAZE, SAINT JEAN Bernard, SOUIOUNOV Sabina, ZIMMER Stéphane
Absent(s) excusé(s)	CORDIER Yves, SAEZ Eric

Plus de la moitié des membres du Bureau Exécutif étant présents, dont le Président et au moins le Secrétaire Général ou la Trésorière Générale, le Président Cédric GOSSE, souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la séance.

1. Réglementation des Épreuves Nationales	2
2. Appel CNS - LES SARDINES	2
3. Proposition de création d'un Challenge des Clubs Master adossé aux étapes du circuit D3	2
4. Proposition de prêt d'athlète - Championnat de France des Clubs de Division 2 de Duathlon et Triathlon	3
5. Modification des Règles techniques et de sécurité (RTS)	3
6. Calendrier des Épreuves Nationales 2022 - Validation et modification	4
7. Modalités de sélections : Equipe de France 2022	4

1. Réglementation des Épreuves Nationales

Lors de sa réunion du 11 janvier 2022, le BE a renvoyé à la Commission Nationale Sportive (CNS) les propositions de modification suivantes de la réglementation des Épreuves Nationales :

- modification du nombre de tours pour la règle du doublé éliminé (triathlon et duathlon)
- majoration de la pénalité pour forfait dans le cas d'un second forfait dans la même saison.

Après analyse, la CNS propose de rester sur les règles de 2021 pour les deux points précités.

Le BE a accepté cette proposition et a validé la Réglementation des Épreuves Nationales 2022 dans son intégralité.

2. Appel CNS - LES SARDINES

Lors de sa réunion du 11 janvier 2022, le BE avait mandaté Monsieur Christophe LEGRAND pour prendre contact avec les différentes personnes impliquées par la demande du club des SARDINES afin d'obtenir un complément d'informations.

A l'issue de la présentation des échanges qui ont eu lieu avec ces personnes, le BE a relevé que :

- le club de SAINT-RAPHAËL et la CNS ont formulé un avis défavorable à l'exonération du club des SARDINES TRIATHLON des droits de formation de Monsieur Rémi FERNANDEZ,
- pendant une dizaine d'années, Monsieur Rémi FERNANDEZ a évolué au sein du club de SAINT-RAPHAËL, qui a nécessairement assuré la formation et les performances sportives de cet athlète,
- le club de SAINT-RAPHAËL a détaché, lors de la saison précédente, un entraîneur (environ 15 heures/semaine) pour entraîner le groupe D3 dont Monsieur Rémi FERNANDEZ était un élément moteur
- Monsieur Rémi FERNANDEZ dispose toujours d'un bon niveau sportif, ce dernier se classant à la 18^{ème} place du Championnat de Vaucluse de Cross Long (8750 m) du 16 janvier 2022.

Le BE a par conséquent décidé de rejeter l'appel formé par le club LES SARDINES et de soumettre la mutation de Monsieur Rémi FERNANDEZ au règlement des droits de formation au club de SAINT RAPHAËL TRIATHLON.

3. Proposition de création d'un Challenge des Clubs Master adossé aux étapes du circuit D3

La Commission des Épreuves Nationales souhaite augmenter l'offre sportive à destination du public "Master". Elle propose donc la création d'un challenge des clubs master, qui pourrait se faire sur 3 étapes pour la première année. Afin de limiter, des surcoûts logistiques pour la fédération française de Triathlon, il est proposé de placer ces étapes lors des ½ finales D3 de Triathlon.

Le BE a validé cette proposition à l'unanimité pour la saison 2023.

4. Proposition de prêt d'athlète - Championnat de France des Clubs de Division 2 de Duathlon et Triathlon

Afin de permettre aux clubs engagés sur les Championnats de France des Clubs de Division 2 de Triathlon et Duathlon, de présenter des équipes complètes au départ de chaque course, la Commission des Epreuves Nationales propose d'ouvrir la possibilité aux clubs engagés de solliciter "un prêt d'athlète" auprès de club de leur région qui ne serait pas engagé dans un circuit de Championnat de France des Clubs.

Ceci pourrait permettre à des athlètes isolés de pouvoir s'initier au Championnat de France des Clubs, mais également de favoriser l'engagement des clubs en difficulté d'effectif.

Cette pratique est déjà possible sur le Championnat de France de Relais Mixte, ainsi que sur le Championnat de France des Ligues Régionales de Triathlon. Elle se retrouve également dans d'autres sports tel que le cyclisme.

Le BE a validé le principe de la mise en place de ces prêts d'athlète. Néanmoins, il invite le secteur de la Vie Sportive à travailler une proposition plus détaillée afin de voir quelle mise en place serait possible en pratique. Le BE demande également au secteur de la Vie Sportive d'étudier cette possibilité pour la Division 3 et la Coupe de France des clubs.

5. Modification des Règles techniques et de sécurité (RTS)

Le BE s'est prononcé sur les propositions de modifications de la Réglementation des Épreuves Nationales formulées par la Commission Nationale Sportive :

Thématique	Modification (synthèse)	Décision du BE
8. Certificat médical	Mise en conformité avec la réglementation et ajout de la possibilité, à certaines conditions, de présenter un questionnaire de santé à la place du certificat médical pour participer à une compétition	adoptée à l'unanimité
24.6 Règles spécifiques par activités : 24.6.2.1 Canyonisme	Autorisation des sacs à dos s'ils comportent un système de flottabilité	adoptée à l'unanimité
24.6 Règles spécifiques par activité 24.6.3 Canoë-kayak	Pour la pratique du packraft sur des rivières de classe III, autorisation des gilets ISO 12402-5 à condition que leur flottabilité soit renforcée (70N ou plus)	adoptée à l'unanimité

6. Calendrier des Épreuves Nationales 2022 - Validation et modification

La Commission des Epreuves Nationales soumet au BE deux dates d'épreuves, pour lesquelles elle a donné un avis favorable :

- Suite à la proposition de la Mission Swimrun, la Commission des Épreuves Nationales a émis un avis favorable à la candidature du comité d'organisation Défis Sentiers Océans, pour l'organisation du Championnat de France de Swimrun 2022.

Lieu : SAINT-VAAST-LA-HOUGUE (50)

Date : 09 juillet 2022

- La Commission des Épreuves Nationales donne un avis favorable à la modification de date pour l'étape du Grand Prix de Duathlon (D1/D2/D3) suivante :

Lieu : AVALLON

Date : initialement prévu les 10 & 11 septembre 2022, décalé 24 & 25 septembre 2022

Le BE valide à l'unanimité ces deux propositions.

7. Modalités de sélections : Equipe de France 2022

Dans la continuité de la présentation faite lors de la réunion du 11 janvier 2022, Benjamin MAZE, Directeur Technique National (DTN) a exposé les modalités de sélection en Equipe de France 2022.

Ces modalités de sélection, construites en cohérence avec le bilan de l'olympiade précédente, favorisent la prise en compte des performances réalisées en 2022 et en 2023 sur les compétitions de référence afin d'améliorer la capacité des athlètes de l'équipe de France à performer le jour J :

Un comité de sélection sera chargé de vérifier le respect des règles d'éligibilité et de déterminer la liste des athlètes sélectionnés en équipe de France pour chaque évènement, soit en application de critères de droit, soit sur choix discrétionnaires.

La détermination des conditions d'accès aux compétitions internationales prendra également en compte les éléments suivants :

➤ Elite :

- balisage d'un chemin d'accès aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024 (JOP) : Abu Dhabi 2022 → Test Event Paris 2023 → JOP 2024
- simplification de l'accès à la grande finale d'Abu Dhabi 2022 avec un focus sur les épreuves internationales sur format olympique et un niveau d'exigence rehaussé sur les étapes WTCS

➤ Paratriathlon :

- spécificité liée à une densité mondiale diverse en fonction des catégories et une hiérarchie mondiale marquée dans chaque catégorie

- nouveaux critères permettant plus de lisibilité et une évaluation plus pertinente des athlètes, notamment vis-à-vis des performances des meilleurs sportifs mondiaux dans chaque catégorie
- Duathlon :
 - trois échéances internationales en 2022 avec des modalités de sélection construites sur les bases habituelles
 - concurrence de calendrier entre le championnat du Monde à TARGU MURES (Roumanie) du 6 au 12 juin 2022 et la quatrième étape du Grand Prix D1 (La Tricherie)
- Juniors :
 - succession de courses entre le championnat de France Jeunes, d'Europe (mai 2022) et du Monde (juin 2022) et une nécessité de priorisation pour les athlètes sélectionnés
 - nouveaux critères chronométriques sur les tests de sélection (en partie suite aux gains constatés avec les chaussures à plaques carbone)
- Youth :
 - épreuves nationales Jeunes de mai (duathlon) à mi-juillet (aquathlon/Ligues)
 - stage IATE durant la première quinzaine d'août, préparatoire au championnat d'Europe Youth du 24 au 28 août 2022
 - impasse sur le FOJE

L'ensemble de ces éléments devra contribuer à l'obtention d'un nombre maximum de quotas aux JOP 2024, à un renouvellement des potentialités de médailles lors des JOP 2028 et au développement de l'influence de la France à l'international (notamment par la présentation d'un maximum d'athlètes français lors des épreuves internationales organisées sur le territoire français).

Le Président GOSSE clôture la séance et remercie les membres du Bureau Exécutif pour leur participation.

Cédric GOSSE
Président

Didier SERRANO
Secrétaire Général